Conseil communal de Jalhay du 22 décembre 2025

11 points ont été présentés en séance publique. A l'unanimité, le Conseil a :

- décidé de prolonger la convention de partenariat avec le CPAS.
- décidé de proroger la démarche Action "Zéro déchet" pour 2026 et le mandat à l'Intercommunale INTRADEL pour mener une action.
- approuvé le nouveau Règlement d'ordre intérieur (ROI) des écoles de la Commune de Jalhay, mentionnant entre autres l'interdiction d'utiliser les téléphones portables.
- approuvé la nouvelle procédure d'inscription pour les plaines de vacances (utilisation de Google Forms afin de donner à chacun sa chance…).
- approuvé la répartition des subsides 2026 aux associations (montant total : 82.675 €).
- approuvé la Dotation 2026 à la Zone de Police des Fagnes (montant : 1.036.342 €, dotation en 2025 : 1.075.556 €).
- approuvé la Dotation 2026 à la Zone de secours Vesdre-Hoëgne & Plateau (montant : 340.808 €, dotation en 2025 : 367.777 €).
- approuvé le budget ordinaire (3.094.626 €, part de l'intervention de la commune en 2026 : 1.077.061 €, en 2025 : 1.040.303 €) et extraordinaire de l'exercice 2026 du CPAS.
- approuvé la demande de certification de l'Office du tourisme de Jalhay-Sart en qualité d'organisme touristique.

Malgré l'avis négatif de l'opposition, la Conseil a approuvé les budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2026 de la Commune. Les dépenses globales au service ordinaire s'élèvent à 15,18 millions € (boni à l'exercice : 382.980 €, global : 1.382.198 €). La vente de bois a permis d'alimenter une provision communale de 200.000 €. Au service extraordinaire, on notera entre autres l'extension du cimetière de Solwaster (85.000 €), l'aménagement du service des travaux (150.000€), la rénovation de l'école de Jalhay (300.000€), la sécurisation du chemin des Monts (placement d'un coussin berlinois démontable), l'entretien des voiries communales (453.000 €), la rénovation de la toiture de l'église de Jalhay (225.000 €)… Montant total des travaux budgétisés : 5.702.000 € (dont 31% subsidiés). La majorité estime que sa gestion est rigoureuse et précautionneuse. Les investissements sont quant à eux réalisés avec ambition. L'avis de l'opposition est tout à fait différent et celle-ci a déclaré que la bonne gestion d'une commune, ce n'est pas seulement dépenser moins, c'est réaliser ce qu'on vote…

Le Conseil a pris acte en fin de séance des procès-verbaux de vérification de caisse du 31 mars 2025 au 30 juin 2025.

Le groupe Actions Citoyennes vous présente ses meilleurs vœux de bonheur, santé et succès pour l'année 2026. Luc Becker, Coordinateur du groupe AC